



Master Etudes Asiatiques
Parcours « Histoire, philologie et religions »

Langues vivantes étrangères

La validation d'un enseignement en langue vivante étrangère est désormais **obligatoire** pour l'obtention du diplôme de master.

L'Ecole pratique des hautes études propose à ses étudiants un enseignement en LVE dans les langues suivantes :

- Anglais
- Allemand
- Italien

Pour plus de renseignements sur ces enseignements, voir la page [« Apprendre une langue vivante étrangère \(LVE\) »](#) du site de l'EPHE.

Les étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle peuvent aussi valider un cours de *français langue étrangère* (FLE) au titre de la LVE. Plusieurs niveaux de langue sont proposés, des tests réalisés en début d'année permettant de constituer les différents groupes. Voir renseignements sur la page [« Apprendre le français langue étrangère \(FLE\) »](#) du site de l'EPHE.

L'EPHE offre aussi la possibilité, sous certaines conditions, de suivre des cours de langues dans des établissements partenaires, comme par exemple l'INALCO. Pour ce dernier, il faudra procéder à une [inscription en mineure](#), en tant qu'étudiant de l'EPHE.

Attention, les enseignements de la plupart des universités débutant avant ceux de l'EPHE, il est important de se renseigner le plus tôt possible dans l'année sur ces formations. Un établissement pourra refuser une demande, soit si un étudiant cherche à s'inscrire après la date limite, soit si les classes en question sont déjà surchargées, ce qui est généralement le cas à l'INALCO pour les enseignements de première année en chinois, japonais, arabe et coréen.